

BULLETIN

DU

COMICE AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

ANNÉE 1889. — JUIN.

TRAVAUX DU COMICE.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 8 juin 1889.

PRÉSIDENTE DE M. DELOZES ET DE M. CORMERAIS.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance : Invitation de la Société pomologique de l'Ouest au Congrès de 1889 : Programme. — MM. Andouard et Fontaine seront les délégués du Comice central à ce Congrès.

Le Bureau est chargé de s'enquérir des chemins ruraux qui méritent récompenses et de procéder à la distribution de la prime de 250 fr.

Le Bureau a également mission de récompenser les anciens serviteurs.

Le Comice décide que le compte rendu analytique des séances ne sera publié au Bulletin qu'après approbation du Bureau.

Lecture d'un très intéressant rapport de M. Bouscasse sur les travaux agricoles de M. Fibier-Géraudière dans la baie de Bourgneuf. Des félicitations sont adressées à M. Pibier-Géraudière, ainsi que des remerciements au rapporteur.

M. Aveniez expose la nécessité de mettre à l'étude les intérêts agricoles de la région de l'Ouest : Commission *ad hoc* composée de MM. Aveniez, Cormerais fils, Leroux, de Lambilly, Ménard, Mosneron-Dupin, de Pontbriant.

M. Rozier est nommé membre de la Commission de viticulture.

Présentations : M. Stanislas Boizian, horloger à Vertou, présenté par MM. Delozes et Andouard.

M. Lucas, juge de paix à Saint-Nazaire, présenté par MM. Delozes et Andouard.

M. Renan aîné, propriétaire au Moulin-des-Vignes, Liré (Maine-et-Loire), présenté par MM. Andouard et Cassard.

M. de Monli (Gaston), propriétaire à Châteauthébaud, présenté par MM. Dezaunay et Andouard.

UNE VISITE AU COLLET

PAR M. BOUSCASSE,

Professeur d'agriculture à l'école nationale de Grand-Jouan.

MESSIEURS,

Vous avez nommé une Commission, composée de MM. Dezaunay, Provot et Bouscasse, pour aller, sur la demande de son propriétaire, visiter le domaine du Collet, près de

Bourgneuf. Nous venons vous rendre compte de notre visite et vous faire part de nos impressions.

Le domaine du Collet est un charmant coin de terre, sur les rives de l'Océan, borné au sud par le canal de dessèchement des marais de Machecoul, et entouré au nord et à l'est par un large étier, ceinture marine qui l'isole complètement des terres voisines. Il se trouve dans une de ces situations heureuses pleine de contrastes et de promesses qui ont attiré d'âge en âge l'attention d'hommes considérables. Ils y ont construit sur le confin du marais et de la dune, dans un léger pli de terrain, une habitation qui est devenue, suivant les temps, une position de défense, une seigneurie, une abbaye et en dernier lieu une demeure tranquille, si complètement abritée des vents fréquents, par un beau bois de chênes verts séculaires, qu'on y ressent, sous les tièdes moiteurs du Gulf-Stream, les douces températures d'un climat, de latitudes bien plus méridionales.

Là, dans la terre sablonneuse d'un vaste jardin, depuis longtemps généreusement traitée, bien imprégnée de débris organiques, tout y croît avec une ampleur et une précocité surprenantes. La vigne surtout s'y développe tellement à l'aise, que le propriétaire actuel, M. Pihier-Géraudière, s'est empressé, avec raison, d'en planter 60 ares dans une partie annexe du jardin, toujours parfaitement abritée des vents par le magnifique bouquet de chênes verts séculaires, qui, dans ce pays plat d'alluvions marines, est certes l'ornement bien envié du Collet.

A notre époque où l'on parle tant de plantation de vignes dans les sables, pour mieux les défendre contre le terrible phylloxera, pleinement satisfait d'ailleurs de sa première plantation, M. Géraudière a planté l'an dernier 10 hectares de vignes, en dehors de l'abri de son bois, sur des sables arides qui n'offraient aux moutons qu'un vaste pacage, sain mais

fort peu plantureux. Cette plantation de vignes a été faite après l'extraction assez difficile de plantes vivaces, à racines fortes et traçantes, enchevêtrées les unes dans les autres, notamment de l'*Ephedra distachya*, vulgairement raisin de mer, et de très abondants *Carex arenaria*, vulgairement chiendent des sables, etc.

L'instrument que nous avons vu fonctionner pour cette extraction, sorte de herse à mancherons, ne nous a pas paru bien approprié pour ce travail, il prend la difficulté par dessus au lieu de la soulever par dessous, ce qui exige une traction beaucoup plus considérable et de très nombreux arrêts pour débarrasser l'instrument. Nous pensons qu'une bonne et forte charrue Brabant double, avec son soc et son coutre en acier bien affilé, couperait plus facilement et plus profondément ces racines vivaces au lieu de les arracher péniblement et superficiellement. Après cette première œuvre de défrichement, assez dispendieuse, l'entretien cultural de ces sables n'exige plus que l'emploi de la houe à cheval, en vue surtout de leur nettoisement, instrument qui, avec un homme et un cheval, peut faire par jour environ 2 hectares. La difficulté pour l'entretien des vignes dans les sables ne se trouve donc pas dans les façons culturales, toujours extrêmement faciles à exécuter en tout temps, mais dans la fumure annuelle qu'elles exigent. Dans ces terres sablonneuses, manquant de substances, il faut constamment penser aux moyens de restitution et de fertilisation.

Les éléments essentiels à la végétation de la vigne sont : l'azote, l'acide phosphorique et la potasse. Quand les éléments de fertilité se trouvent dans le terrain en proportions convenables, la vigueur et la fructification de la vigne marchent de pair, se maintiennent en équilibre : le vin est suffisamment abondant et de bonne qualité. Mais quand les terres sont très riches ou fumées avec trop d'engrais azotés, alors les

vignes produisent beaucoup de bois et peu de fruits. Cette exubérance de végétation de la vigne est la conséquence à la fois d'une grande pauvreté du sol en potasse et d'une trop grande richesse en principes azotés, lesquels favorisent tout particulièrement le développement du bois au préjudice des fruits.

Quand la vigne végète faiblement, cela peut provenir de différentes causes: taille trop longue, maladies ou accidents, mais fort souvent c'est une conséquence de la pauvreté du terrain, alors, pour y remédier, il faut opérer un apport d'engrais azotés et phosphatés. Tels sont les principes qui doivent servir de guides dans la fumure annuelle ou fréquente des vignes établies sur des terres peu substantielles.

Or, pour pourvoir à la fertilisation de son vignoble établi dans les sables, M. Géraudière est merveilleusement placé. Il a sous la main, dans sa propriété même, deux sources inépuisables d'engrais. D'une part, il peut annuellement recueillir, sur la plage de son rivage, plus de 2,000 mètres cubes de goëmons, d'engrais marins. Et sur l'autre partie de son domaine, qui forme un contraste frappant avec la dune du rivage, il peut récolter en abondance fourrages et pailles qui fourniront comme résidu de la consommation du bétail des fumiers abondants. Il pourra d'autant plus déverser ces deux sortes d'engrais sur ses vignes, sur ses sables fertilisants et maigres, que ses terres fortes et grasses peuvent produire, alternativement, foins et pailles, pendant de longues années, sans exiger de restitutions correspondantes. Il ne faut à ces excellentes terres de marais, profondes et substantielles, que de bonnes façons culturales exécutées en temps opportun.

Certes, ce déversement artificiel de la fertilité d'une partie du domaine sur l'autre ne peut s'opérer sans frais considérables, mais M. Géraudière est suffisamment armé, il possède

le meilleur système pour le transport des terres et des engrais, l'excellent petit chemin de fer Decauville qui lui a déjà servi à déplacer plus de 20.000 mètres cubes de terre dans ses importants travaux de nivellement, autour des bâtiments de ferme, pour faciliter l'accès de sa belle étable et de ses plates-formes à fumier, pour régulariser ses prés-marais et ses sables eux-mêmes, en vue de l'établissement de ses 10 hectares de vignes. Il a redressé le cours irrégulier de son étier sur une longueur de plus de 400 mètres, comblé l'ancien lit après avoir ouvert le nouveau ; il a recuré plus de 5,600 mètres de douves pour l'assainissement superficiel mais prompt de ses terres fortes, en utilisant la vase riche retirée sur les terres voisines ; il a creusé dans ses prés des abreuvoirs neufs, réparé les anciens ; il a divisé ses pâturages en carrés plus restreints pour en faciliter l'exploitation au moyen de clôtures en fil d'acier reposant sur plus de 1,100 traverses réformées de chemin de fer.

Comme vous le voyez, Messieurs, M. Géraudière qui s'était retiré de la vie agitée des affaires pour jouir, à la campagne, d'une existence douce et paisible, s'est trouvé, par diverses circonstances, obligé de reprendre le harnais et de s'intéresser très activement au faire-valoir direct de son domaine, pour surveiller de près d'importants travaux d'améliorations foncières que votre Commission a visités avec intérêt, mais dont elle ne croit pas devoir préjuger les résultats.

Nous souhaitons, car c'est la seule conclusion qu'il nous soit permis de donner à notre rapport, nous souhaitons, dis-je, ardemment que le propriétaire du Collet poursuive l'extension de son vignoble dans les sables sur les 30 hectares qu'il se propose de planter ; qu'il les protège, contre les vents dominants de la mer, par de larges bandes de pins maritimes, semés préalablement avec soin et persévérance ; qu'il ne se lasse pas de fertiliser ses vignes, régulièrement et

rationnellement avec de gras composts, formés de vases marines, de varechs et de fumier de ferme. A cet effet, nous voudrions le voir secondé dans cette œuvre de longue haleine par un jeune régisseur qui l'aiderait par son activité et son savoir faire à rechercher la spéculation animale, qui convient le mieux à son milieu, non seulement pour utiliser ses excellents prés et pâturages, mais aussi afin d'obtenir, presque pour rien, le fumier si nécessaire à l'entretien de ses vignes qui, bien traitées, lui réserveront alors, nous n'en doutons pas, satisfaction bien gagnée et résultats financiers importants.

CHRONIQUE AGRICOLE

Par A. ANDOUARD.

Beaucoup trop d'orages pendant le mois de juin ; l'un n'attendait pas l'autre et leur violence allait en augmentant sans cesse. Comme conséquences : des foins couchés partout dans les prairies hautes, submergés et salis dans les prairies basses. Ceux qui ont été coupés à peu près en temps ont été séchés avec une extrême difficulté ; ils ne sont pas tous bons. Bien inférieurs encore sont ceux qui sont restés sur pied ; ils ont perdu leur valeur nutritive. Une récolte magnifique il y a un mois est réduite à peu de chose aujourd'hui.

Les céréales vaudront-elles mieux ? La pluie les a couchées presque partout et a contrarié leur floraison. On se demande ce qu'elles donneront ; la réponse est impossible à faire actuellement.

La vigne a souffert aussi ; la grêle a mutilé nombre de rameaux, les chenilles en mangent une autre partie en ce moment. Le nombre de ces larves est considérable à Vallet

et dans presque tout le vignoble. Ajoutons à cela que le mildiou a fait son apparition très prématurément et on comprendra les angoisses du viticulteur.

Il n'y a guère que les pommes de terre qui aient belle apparence, encore la maladie commence-t-elle à les frapper.

Peu ou point de pommes à cidre dans nos arrondissements septentrionaux ; cette ressource va nous faire défaut cette année.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

AGRICULTURE.

Cafés artificiels. — Un mécanicien de Cologne construit des machines brevetées en Allemagne pour la fabrication du café artificiel. La base de ce café artificiel n'est autre que des farines de céréales torrifiées que l'on forme en grains imitant, paraît-il, à s'y méprendre, les grains de café véritable. Un moyen rapide de distinguer les grains de café artificiels, le plus souvent mélangés en proportions diverses — 15, 20, et jusqu'à 50 pour 100 — avec le café naturel, consiste à placer le café à examiner sur une couche d'éther. Les grains artificiels tombent immédiatement au fond, tandis que les grains naturels, en raison de la teneur du café en corps gras, surnagent pendant quelques instants. (*Extrait du journal La Nature.*)

Des variations dans le volume et la composition du lait des vaches de race cotentine dans le pays d'Auge, par M. Waldmann. — M. Waldmann a reconnu que la durée des premières lactations est moindre que celles qui correspondent à l'état adulte de la vache ; que, pour une même lactation, les premières

périodes sont d'un rendement moindre que les suivantes, qu'enfin le rendement annuel augmente avec l'âge de la vache jusqu'à douze ou treize ans, puis diminue à partir de cette époque.

L'influence exercée par la proximité du vélage, par l'insuccès de la saillie, par la saison, etc., sur le rendement journalier, a été examinée par M. Waldmann avec un soin particulier.

Du rendement journalier spécial à chaque traite, il a fait également une étude attentive. Il a reconnu ainsi que la traite du matin fournit, en général, un volume sensiblement double de celui que fournit la traite de midi, et que celui-ci est légèrement inférieur même à la traite du soir. Le volume semble en somme proportionnel au temps écoulé entre chaque traite.

De l'analyse des laits, M. Waldmann a tiré des conclusions très importantes. Ses recherches établissent, en effet, que des divers éléments que le lait contient, un seul, le beurre, offre des variations importantes; les autres restent sensiblement invariables, quels que soient le volume de lait émis, l'époque de l'année et l'heure de la traite.

Les limites dans lesquelles la proportion de beurre varie, pour un même sujet, sont d'ailleurs très étendues: à midi, la quantité en est double de ce qu'elle est le matin; le soir, l'augmentation par rapport au matin peut être estimée au tiers. Mais si, en même temps que la teneur beurrière du lait, on fait entrer en ligne de compte le volume de la traite, on reconnaît qu'à chacune de ces traites le poids total de beurre reste sensiblement le même. (*Extrait du bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France.*)

Le hannetonage dans le département de Seine-et-Marne. — Le Conseil général avait eu l'heureuse inspiration de voter deux centimes additionnels pour subvenir

aux frais du hannelonnage ; cela peut représenter une subvention de 100.000 fr. au moins. Le préfet avait publié une circulaire prescrivant l'obligation de détruire les hannetons. Un instant, il y eut quelque hésitation chez les hannelonneurs, qui se demandèrent si l'obligation ainsi prescrite n'allait pas les priver des salaires qu'ils comptaient réaliser par la vente des hannetons. Heureusement, l'administration préfectorale donna des instructions pour que le paiement fût annoncé et effectué comptant au prix de 0 fr. 20 c. le kilogramme de hannetons. Elle s'adressa au bon vouloir des municipalités et même des particuliers qui firent les avances nécessaires pour pouvoir payer les chasseurs au fur et à mesure de leurs livraisons et qui se sont constitués avec bonne grâce les créanciers du département, pendant quelques mois. Les opérations ont été conduites sur une grande échelle. Certaines communes ont pu détruire de 15 à 30 quintaux d'insectes ; à Ferrières même, il en a été détruit 74 quintaux. Or, il faut se rendre compte qu'un quintal de hannetons représente pour l'année suivante 2 millions de vers blancs. (*Extrait du bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France.*)

Les pommes à cidre d'origine étrangère importées en France. — Un très intéressant mémoire sur cette question a été présenté par M. A. Caux à la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, qui en a décidé l'impression.

M. Caux démontre que les fruits expédiés en quantités considérables par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse, à la faveur des tarifs de pénétration, sont impropres à faire des cidres de garde ; ces fruits, de qualité inférieure, insuffisamment mûrs, sont vendus à très bon marché ; ils servent à fabriquer des boissons qui font une concurrence désastreuse au cidre de Normandie et de Bretagne.

Le droit de douane de 1 fr. 50 par 100 kilogrammes de pommes à cidre et de poires à poiré, proposé par les députés de la Seine-Inférieure, dans un projet de loi déposé au mois de novembre dernier, paraît suffisant à M. Caux ; mais cette première satisfaction étant donnée à l'opinion et à l'intérêt publics, « il resterait encore, dit-il, à élucider l'importante affaire de la revision des tarifs de pénétration. Dans le monde des cultivateurs, chacun reconnaît qu'il est indispensable de mettre un terme au préjudice causé, depuis longtemps, à l'agriculture nationale par les tarifs existants. (*Extrait du Journal d'Agriculture pratique.*)

Anguillule du blé, par M. Mouillefert (*Vibrio tritici* ou *Vibrio anguillula*). *Blé niellé.* — Ce nématode est connu depuis plus d'un siècle ; il a été signalé pour la première fois par Nédham et a été plus tard étudié par Spallanzini, Reffredi, et surtout par Davaisne. Il peut atteindre de 5 à 6 millimètres de longueur et se présente avec l'aspect d'un très petit ver blanc laiteux très aminci aux deux bouts.

L'anguillule attaque le blé en terre au moment de sa germination et s'élève dans le chaume en même temps que celui-ci grandit ; au moment de la floraison, les nématodes se réfugient dans les fleurs ; les femelles pondent et meurent, les œufs éclosent et les jeunes anguillules pénètrent dans le grain de blé en voie de formation et en remplissent tout le contenu de sorte que ce grain conserve à peu près sa forme, il est seulement un peu aplati. Mais si on le coupe et qu'on l'examine à la loupe, au lieu de le trouver rempli de matière amylacée, il ne contient plus qu'une masse d'un blanc terne formée d'un nombre incalculable d'anguillules qui paraissent mortes et desséchées ; il n'en est rien cependant, car ces animalcules ont le don de la *reviviscence* : si on met le grain ci-dessus à baigner dans de l'eau, les

anguillules se raniment peu à peu et ont bientôt des mouvements très vifs. Nous avons vu des anguillules reprendre ainsi leur vitalité après trente ans que le blé avait été récolté (1).

Les blés ainsi attaqués sont désignés sous le nom de blés *niellés*, mauvaise expression qui a été aussi appliquée aux blés cariés.

Quand on sème un grain anguillulé, par suite de la pourriture des enveloppes et de l'humidité du sol, les animalcules sortent et vont envahir les grains voisins sains en état de germination. Cette maladie est surtout commune en Italie et dans le midi de la France. Le mieux, pour s'en préserver, c'est de ne semer que de bons grains bien triés, au moyen des instruments si parfaits que l'on a aujourd'hui pour cette besogne. (*Extrait du Journal d'Agriculture pratique.*)

PARTIE OFFICIELLE.

Concours de juments poulinières. — Quatre concours de poulinières auront lieu, en 1889, dans le département, savoir :

A Nantes, cours Saint-Pierre, le 19 juillet, à midi précis, pour l'arrondissement de Nantes (sauf les cantons de Legé, Machecoul et Saint-Philbert) et le canton de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

A Savenay, le 17 juillet, à midi, pour l'arrondissement de Saint-Nazaire, excepté le canton de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

A Nort, le 16 juillet, à midi, pour les arrondissements d'Ancenis et de Châteaubriant.

(1) Collections du Muséum d'histoire naturelle.

A Machecoul, le 18 juillet, à onze heures précises, pour l'arrondissement de Painbœuf et les cantons de Legé, Machecoul et Saint-Philbert.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU PETIT-PORT.

MOIS DE JUIN 1889.

PRESSIION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE A LA TEMPÉRATURE ZÉRO ET AU NIVEAU DE LA MER. — Moyenne du mois, 762^{mm},6. Minimum absolu, 752^{mm} le 10 à 4 h. du matin. — Maximum, 773^{mm} le 30 à 10 h. du soir.

TEMPÉRATURE. — Relativement élevée et peu variable pendant tout le mois. — Moyenne du mois : 17°^{,6}. — Moyenne des maxima : 23°; des minima : 12°^{,7}. — Jour où la moyenne a été la moins élevée, le 10 : 14°^{,4}; jour où la moyenne a été la plus élevée, le 25 : 20°. — Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné; moyenne des températures minima : 12°; les températures les plus basses atteintes par ce thermomètre ont été, 7°^{,4} le 1^{er}; 7°^{,1} le 3.

NATURE DU TEMPS. — Ciel plus ou moins nuageux jusqu'au 9, couvert ou très nuageux avec pluies fréquentes du 10 au 18, orages du 18 au 27, puis ciel généralement assez clair le reste du mois.

SOLEIL. — Le soleil a paru environ 222 heures distribuées en 27 jours, nombre d'heures où le soleil a eu une certaine force, 185.

ORAGES. — Le 18 coups de tonnerre faibles au loin dans l'après midi et la soirée; de 10 heures du soir à minuit fort orage avec pluie abondante. — Le 19, éclairs vers l'E. dans la soirée.

Le 20, coups de tonnerre au loin dans l'après-midi.

Le 23, éclairs et coups de tonnerre au loin pendant toute la soirée.

Le 25, coups de tonnerre au loin de 4 heures à 5 heures du soir.

Le 26, temps très orageux de 5 heures à 9 heures du soir. tonnerre et éclairs assez forts dans toutes les directions, pluie très forte.

Le 27, quelques coups de tonnerre au loin dans l'après-midi.

BROUILLARDS. — Dans la nuit du 8 au 9 et le 24 dans la matinée.

NOMBRE D'HEURES DE PLUIE forte ou assez forte, 14 ; faible ou assez faible, 15 ; négligeable, 16 environ.

HAUTEUR D'EAU TOMBÉE : 73^{mm},3. — Evaporation : 83^{mm},4.

VENT. — Variable jusqu'au 6 ; d'entre S.-E. et N.-O. du 7 au 15 ; d'entre N. et E. du 16 au 20 ; d'entre S. et O. du 21 au 24, variable jusqu'au 27, puis des régions N. le reste du mois.

Le Directeur de l'Observatoire,

L.-E. LAROCQUE.

FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

AOUT. — 1 la Chapelle-Basse-Mer (au bourg), Missillac, Pannecé, — 2 Frossay. — 3 Montoir. — 4 Saint-Etienne-de-Mont-Luc. — 6 Basse-Goulaine, Nort. — 9 Frossay. — 10 Blain, Montbert (à Blanche-Corbe), Petit-Mars, Belligné. — 11 Brains, Guérande. — 15 le Pellerin. — 16 Haye-Fouassière, Savenay, Pellerin. — 20 Saint-Père-en-Retz. — 22 Saint-Vincent-des-Landes. — 23 Couéron. — 24 Saint-Julien-de-Concelles. — 25 Conquereuil, Fresnay, Riaillé. — 26 Mesquer. — 27 Saint-Mars-la-Jaille. — 28 Fay, Saint-Julien-de-Vouvantes. — 29 Nort. — 30 Guémené-Penfao (à Beslé), Saint-Fiacre, Saint-Jean-de-Corcoué.

1^{er} lundi, Vallet. — 2^e lundi, Bourgneuf. — 3^e lundi, Mauves, Rezé.
 — 1^{er} mardi, Riallé, Saint-Etienne-de-Mont-Luc (marché de porcs),
 Blain. — 2^e mardi, Loroux-Bottreau, Sainte-Pazanne, Joué. — 4^e
 mardi, la Meilleraye, Ligné. — 1^{er} mercredi, Bignon, Machecoul (mar-
 ché). — 2^e mercredi, Guémené-Penfao, Saint-Philbert. — 3^e mercredi,
 Geneston (Montbert). — 1^{er} jeudi, Ancenis. — 3^e jeudi, Ancenis, Cha-
 pelle-Heulin, Rezé (au bourg). — 4^e jeudi, Plessé. — 1^{er} vendredi,
 Bourgneuf (marché de bestiaux). — 3^e samedi, Monnières. — Le lundi de
 la mi-août, Escoublac. — Le lundi après le dernier dimanche, Saint-
 Sébastien. — Le lundi qui suit le 24, Lavau. — Le lundi après le 25,
 Vallet. — Dernier dimanche, Paimbœuf (assemblée gagerie).

MM. les Maires sont priés de signaler les erreurs ou omis-
 sions qui pourraient s'être glissées dans l'indication des foires
 et marchés.

Le Gérant,

J. NORMAND PÈRE.

Vente sur Titre avec garantie d'Analyse

ENGRAIS-TRÉDILLE

SPÉCIAL POUR LA VIGNE

Composé et préparé suivant les formules
 de M. ANDOUARD, Directeur de la Station agronomique
 de la Loire-Inférieure
 publiées dans le Bulletin du Comité agricole central du département
 et
 sous le contrôle du *Laboratoire Régional d'Analyses*
 médicales, industrielles et agricoles
 d'Angers

Envoi franco de la brochure explicative. — S'adresser
 à M. TRÉDILLE, à Candé (Maine-et-Loire)

NOUVELLE ÉDITION 1889

L'UNION

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
A PRIMES FIXES
CONTRE L'INCENDIE
FONDÉE EN 1828.

CAPITAL SOCIAL, RÉSERVES ET PRIMES A RECEVOIR : **82 Millions.**

Valeurs garanties : **59 Milliards.**

Sinistres payés depuis l'origine : **140 Millions.**

L'Union garantit contre les risques d'incendie même lorsque l'incendie est causé par le feu du ciel, toutes les propriétés mobilières et immobilières.

Si les bâtiments assurés sont endommagés ou détruits par ordre de l'autorité pour arrêter les progrès du feu, la compagnie rembourse le dommage.

L'Union renonce *gratuitement* à son recours locatif en faveur des fermiers occupants, lorsqu'elle assure déjà les bâtiments pour le compte du propriétaire.

Le montant des pertes est payé *comptant* et *sans aucune retenue.*

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
avec un Capital spécial et distinct.

Ensemble des garanties : **91 Millions.**

Capitaux assurés : **240 Millions.**

Participation annuelle dans les bénéfices de la Compagnie
à raison de 50 %.

Constitution de capitaux payables soit au décès, soit
du vivant des assurés.

DOTS POUR LES ENFANTS. — RENTES VIAGÈRES.

S'adresser pour tous renseignements :

Dans chaque canton, au représentant de la Compagnie ;
A Nantes, à **M. Alfred Dulac**, Directeur particulier,

5, rue du Calvaire, 5.